

	CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE
	6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19 e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

GROUPE DE TRAVAIL « COOPERATIONS EXTERNES DE LA CRPM »

CAHIER DES CHARGES

(Présenté au Bureau Politique lors de la 42^{ème} Assemblée générale de la CRPM à Umeå, Suède)

I. AXES DE MOBILISATION

Conformément à son plan de travail en cours, la CRPM estime que ses priorités doivent également prendre en compte la dimension mondiale. Cette prise en compte se faisait dans les différents dossiers thématiques de manière *ad hoc*. Depuis la création du groupe de travail « coopérations externes », les activités de coopérations externes font l'objet de réflexions spécifiques au sein de ce groupe intercommissions de la CRPM. Il est proposé, le cas échéant, que la dimension mondiale de certaines politiques soit prise en compte par le Groupe Coopérations externes de la CRPM en collaboration directe avec les autres groupes de travail de la CRPM et ses Commissions géographiques.

Le 3 septembre 2014, le Groupe de travail a adopté son Plan d'action, sur la base des propositions présentées par la Région de présidence avec le soutien du Secrétariat de la CRPM. Conformément à ce plan d'action, ce groupe de travail poursuit les **objectifs** suivants :

- 1. Activités politiques et de porte-parole** - Formuler, promouvoir et obtenir la valeur ajoutée de la coopération décentralisée au sein des programmes européens et internationaux dans ce domaine, par l'intermédiaire d'une voix spécifique des autorités régionales et d'un message structuré.
- 2. Processus innovants vers plus d'autonomie des gouvernements régionaux et locaux** - Encourager et renforcer de nouveaux processus et partenariats de coopération décentralisée novateurs et efficaces dotés d'une valeur ajoutée pour des résultats de développement plus efficaces. Cette action comprend la facilitation d'échanges d'actions concrètes entre les autorités locales et régionales et leurs partenaires ; ainsi que la participation à des appels à projets, aux possibilités de financement et aux initiatives issues de l'UE et d'autres acteurs travaillant dans ce domaine.
- 3. Complémentarité et Synergie** - Promouvoir et valoriser l'impact du Groupe de travail « Coopérations Externes » de la CRPM ainsi que le travail individuel de ses membres, et le cas échéant l'intégration de la coopération comme axe de base au sein des autres groupes de travail de la CRPM et des Commissions géographiques.
- 4. Responsabilisation et Efficacité:** Contrôler et évaluer l'efficacité et l'impact de la coopération décentralisée vis-à-vis des programmes européen et international, ainsi que les actions et réalisations du groupe de travail.

Les principales **thématiques** abordées seront les suivantes :

- Politique de développement de l'UE, y compris la valeur ajoutée de la coopération décentralisée au sein des Programmes européen et mondial ;
- Politique de voisinage et ses liens avec la politique de cohésion, la Northern Dimension, Eastern Partnership, Union pour la Méditerranée, Régions Ultra Périphériques, etc ... ;
- Le Programme de développement mondial post 2015, y compris les objectifs globaux de développement durable, en lien avec le core groupe maritime de la CRPM en ce qui concerne les questions maritimes ;
- Expertise et innovation dans le processus de coopération, et ;
- L'efficacité et la responsabilisation de la coopération au développement.

Ce groupe suivra et participera également à d'autres partenariats pertinents, en particulier avec les autres organisations ou réseaux interrégionaux. Par ailleurs, si nécessaire, ce groupe de travail assurera une participation et une collaboration aux manifestations de la CRPM relatives aux coopérations externes, ainsi qu'aux manifestations organisées par d'autres réseaux, les institutions communautaires et les organisations internationales (FAO, PNUD, OMC ...).

Enfin, ce groupe de travail doit suivre, surveiller et évaluer la participation de la CRPM aux activités de la « Plateforme européenne des autorités régionales / locales pour le développement », créée dans le cadre de l'appel à projet ANE-AL (Acteurs Non Étatiques – Autorités Locales) de la Commission européenne. Ceci concerne la participation aux événements publics, aux appels à projets au niveau des pays, aux actions et projets potentiels dans le cadre du partenariat stratégique en cours de négociation, et à tout autre projet éventuel à venir.

II. COMPOSITION ET MODALITES DE TRAVAIL DU GROUPE

Le groupe est composé :

- Des Régions ayant marqué leur intérêt pour les thèmes de travail développés et ayant fait part de leur volonté de s'impliquer au sein du groupe de travail ;
- Des Régions engagées dans les organisations mondiales de Régions ayant fait part de leur volonté de s'impliquer au sein du groupe de travail ;
- Des Secrétaires exécutifs des Commissions géographiques de la CRPM (*ex officio*) ;
- De la présidence et du secrétariat général de la CRPM (*ex officio*).

La présidence du groupe

Les missions générales de la Région de présidence sont les suivantes :

- piloter l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action du groupe, en concertation avec ses membres et avec l'appui direct du Secrétariat de la CRPM ;
- mettre en place les moyens nécessaires pour préparer les positions (résolutions, notes techniques, rapports...) des instances exécutives de la CRPM (Assemblée générale, Bureau politique, Présidence) pour toutes les questions liées aux coopérations externes des Régions membres et aux politiques communautaires et internationales correspondantes ;
- Appuyer les contacts du groupe de travail avec les institutions européennes et internationales, les réseaux et les acteurs pertinents.

A partir de juillet 2014 et en liaison avec le Secrétariat Général de la CRPM, la présidence du Groupe de travail est transférée au Pays Basque-Euskadi. Le Secrétariat de la CRPM continue à en assurer le secrétariat.

Modalités de fonctionnement

Les langues de travail du groupe sont le français et l'anglais. Dans le cadre d'événements officiels publics organisés par le groupe, l'interprétariat simultané, si nécessaire, sera pris en charge soit par la Région hôte où se tiendra l'événement ou par la Région qui demande la prestation spécifique de traduction simultanée. La Région hôte prendra en charge les frais de restauration. Il sera recherché un soutien logistique des institutions européennes (ex. Comité des Régions) et / ou des réseaux et des acteurs partenaires lorsque cela sera possible.

La CRPM assurera le secrétariat du groupe et aidera à la préparation des réunions. Elle prendra en charge les frais de traduction en français-anglais des documents soumis au Bureau politique et à l'Assemblée générale, ainsi que des documents préparatoires et des comptes rendus.

Les experts extérieurs éventuels verront leurs frais de déplacement et d'hébergement assurés par la CRPM, dans la limite de 3 par an.

Si un recours plus important à des sources d'expertise demandant rémunération apparaissait nécessaire, la question sera examinée entre les Régions membres du groupe de travail et le Secrétariat Général de la CRPM.

Chaque membre du groupe prendra en charge ses frais de déplacement et de séjour dans le cadre de leur participation aux réunions et aux événements du groupe.

Réunions

Le groupe tiendra des réunions formelles en fonction du rythme et de l'actualité de l'Union européenne et de la CRPM sur les objectifs et thématiques sus-mentionnés. En principe, les réunions se tiennent à Bruxelles ou dans une Région invitante. Entre les réunions, le groupe poursuivra ses activités de manière régulière.